
Productions végétales

Céréales

Présentation

En 2013, la sole de céréales atteint près de 576 000 ha (+ 0,7 % sur 2012). Le blé reste la céréale la plus répandue, plus de la moitié des surfaces cultivées en céréales. Le maïs en occupe près du quart, l'orge, le triticale, l'avoine, le seigle et les mélanges se partagent le quart restant. La période de janvier à juin a été marquée par des précipitations dans les normales de saison. En revanche, les températures sont restées en dessous des normales saisonnières jusqu'en juin et ont engendré un retard de croissance des céréales. De juin à fin septembre, le temps sec a perturbé la croissance du maïs dans le sud du Morbihan ainsi que dans le sud de l'Ille-et-Vilaine, alors que le Finistère a été épargné en grande partie. À partir de début octobre, le temps doux et pluvieux, a favorisé la mise en place et le développement des nouvelles cultures. L'ensemble des cultures a été moissonné avec environ 15 jours de retard. Malgré les fortes pluviométries et les températures fraîches de l'hiver, les rendements sont bons, voire très bons dans le Finistère. La récolte est satisfaisante en quantité mais également en qualité, résultat d'une maturation réussie des cultures, favorisée par l'ensoleillement de juillet. Globalement, les rendements sont supérieurs à 2012. Sur la Bretagne, le rendement moyen en orge d'hiver atteint 73 quintaux, 64 q pour le triticale et 75 q pour le blé tendre. Les récoltes de maïs grain se sont déroulées dans des conditions météorologiques favorables jusqu'à la fin novembre. La qualité du maïs est bonne avec un taux d'humidité avoisinant les 30 %. Le rendement moyen de la région ne dépasse pas les 79 q/ha, inférieur de 6 q environ par rapport à 2012. La relative sécheresse de l'été a fortement freiné le développement des épis et, de ce fait, les quantités récoltées demeurent plutôt modestes.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière céréales - Édition 2014
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques - productions végétales
- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-conjoncture-mensuelle

Définitions

La production de céréales se définit comme la production récoltée par les agriculteurs du département ou de la région, et non comme la seule production commercialisée (« livraisons » au sens de FranceAgriMer). Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction des céréales récoltées en grain, conservée sur les exploitations et destinée à l'alimentation animale.

Les céréales consommées en vert (c'est à dire en fourrages) figurent dans la rubrique « fourrages annuels ».

Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 15 % d'humidité pour toutes les céréales.

Productions végétales

Céréales

Céréales (semences incluses) en 2013

Unités : S = surface en ha
R = rendement en quintaux/ha
P = production en milliers de quintaux

		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Blé tendre d'hiver	S	89 580	50 000	95 000	57 100	291 680	301 980
	R	74	74	77	75	75	69
	P	6 629	3 700	7 315	4 282	21 926	20 763
Blé tendre de printemps	S	340	320	240	150	1 050	750
	R	69	69	71	69	69	67
	P	23	22	17	10	72	50
Total blé tendre	S	89 920	50 320	95 240	57 250	292 730	302 730
	R	74	74	77	75	75	69
	P	6 652	3 722	7 332	4 292	21 998	20 812
Orge et escourgeon d'hiver	S	19 900	20 520	13 175	11 340	64 935	62 820
	R	72	73	71	73	73	67
	P	1 433	1 498	935	828	4 694	4 181
Orge et escourgeon de printemps	S	1 930	2 440	1 240	2 200	7 810	3 170
	R	66	69	65	64	66	67
	P	127	168	81	141	517	212
Total orge et escourgeon	S	21 830	22 960	14 415	13 540	72 745	65 990
	R	71	73	70	72	72	67
	P	1 560	1 666	1 016	969	5 211	4 393
Avoine d'hiver	S	4 850	1 940	1 180	1 850	9 820	9 500
	R	56	56	55	55	56	53
	P	271	109	65	102	547	503
Avoine de printemps	S	170	160	200	350	880	835
	R	51	54	52	53	53	53
	P	9	9	10	18	46	44
Total avoine	S	5 020	2 100	1 380	2 200	10 700	10 335
	R	56	56	55	55	55	53
	P	280	118	75	120	593	547
Maïs grain	S	32 000	42 000	23 300	37 100	134 400	121 400
	R	75	81	84	75	79	85
	P	2 400	3 403	1 959	2 791	10 553	10 330
Triticale	S	15 700	6 950	13 100	18 850	54 600	58 295
	R	67	63	60	65	64	65
	P	1 052	438	786	1 225	3 501	3 770
Autres céréales non mélangées	S	765	1 335	755	750	3 605	4 337
	R	29	28	27	27	28	30
	P	22	37	21	20	100	130
Mélanges (y c. méteil)	S	2 095	1 120	2 180	1 500	6 895	8 160
	R	30	29	28	29	29	35
	P	63	32	61	43	199	286
Seigle	S	90	22	60	75	247	450
	R	50	44	45	45	47	41
	P	4	1	3	3	11	19
Total céréales	S	167 420	126 807	150 430	131 265	575 922	571 697
	R	72	74	75	72	73	70
	P	12 054	9 383	11 282	9 451	42 170	40 287

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Collecte de céréales

Présentation

Le bilan de la production bretonne de céréales en 2013 se résume ainsi : hausse de 4,7 % de la sole céréalière par rapport à 2012 et augmentation des rendements des principales céréales. En effet, les rendements en blé tendre d'hiver ainsi qu'en orge d'hiver gagnent 6 q/ha par rapport à 2012. En revanche, le rendement du maïs grain, en manque d'eau en fin de cycle, baisse de 6 q/ha en 2013. Au final 4,2 millions de tonnes de céréales ont été récoltées par les exploitants bretons. La production céréalière augmente de 4,7 % par rapport à 2012 (*voir page précédente*). Par conséquent, **la collecte des céréales réalisée au 30 juin 2014** augmente de 21 000 tonnes par rapport à celle réalisée au 30 juin 2013. Alors que la collecte d'orge d'hiver augmente de 62 000 tonnes sur 2013, celle du maïs grain baisse d'autant en une année. Comme chaque année, les trois quarts de la production régionale sont mis sur le marché. L'Ille-et-Vilaine, spécialisé en élevage laitier, est le 1^{er} département collecteur de la région. La quasi-totalité de sa production y est collectée. En revanche, dans le Finistère, en raison vraisemblablement d'une fabrication à la ferme des aliments pour les élevages hors-sol, moins de la moitié de la production fait l'objet d'une collecte. Liés à la spécialisation des départements, les taux de collecte varient peu d'une année sur l'autre : 85 % pour l'Ille-et-Vilaine, 73 % pour les Côtes-d'Armor, 64 % pour le Morbihan et 49 % pour le Finistère.

L'essentiel du blé, mais aussi de l'orge, du maïs ou du triticale, collecté dans la région est destiné à l'alimentation animale, puis aux utilisations industrielles. La région est importatrice nette de céréales. En effet, la production bretonne ne couvre pas les besoins locaux en alimentation animale.

Définitions

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un office agricole issu de la fusion, au 1^{er} avril 2009, de 5 offices agricoles sectoriels (l'Onigc, l'Oniep, Viniflor, l'Ofimer et l'Office des plantes à parfum) et du Service des Nouvelles des Marchés (SNM), devenu Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) qui établit des cotations pour les différentes activités rattachées au ministère de l'Alimentation et de l'Agroalimentaire.

FranceAgriMer est doté d'une cellule de gestion de crise, d'une structure de veille et de pilotage des différentes alertes sanitaires. Sur le terrain, les services de FranceAgriMer ont intégré les Draaf et assurent leurs missions de suivi et de contrôle.

Les missions de FranceAgriMer

- mettre en œuvre une plus grande cohérence dans l'orientation et le soutien des filières ;
- devenir pour les professionnels un lieu de concertation et d'arbitrage ;
- renforcer le suivi économique des filières ;
- améliorer la réactivité dans la gestion des crises.

Pour en savoir plus

- www.franceagrimer.fr

Productions végétales

Collecte de céréales

Collecte réalisée au 30 juin 2014

Unité: tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	534 902	204 602	648 853	311 146	1 699 503
Orge	113 447	87 018	73 994	49 321	323 780
Maïs	142 702	123 414	182 781	144 698	593 595
Avoine	22 363	6 395	3 904	6 136	38 798
Sarrasin et triticales	64 198	37 112	54 027	95 165	250 502
Total céréales	877 612	458 541	963 559	606 466	2 906 178

Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

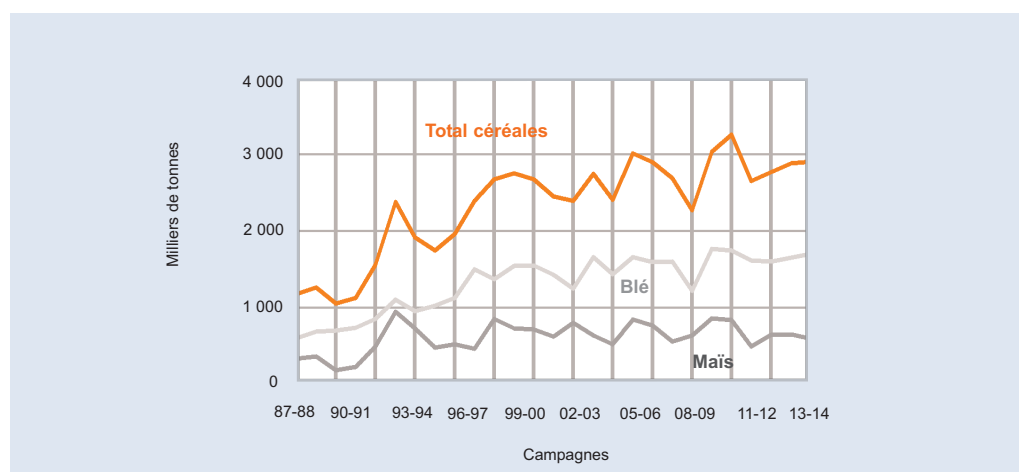
6

Collecte réalisée au 30 juin 2013

Unité: tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	524 641	182 043	636 126	310 051	1 652 861
Orge	92 223	57 737	68 678	43 498	262 136
Maïs	163 558	98 034	217 338	177 061	655 991
Avoine	17 730	4 328	3 714	5 644	31 416
Sarrasin et triticales	71 400	33 360	72 787	106 622	284 169
Total céréales	869 552	375 502	998 643	642 876	2 886 573

Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution de la collecte de céréales en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Productions végétales

Cultures légumières

Présentation

La Bretagne est la première région française dans le domaine légumier employant en équivalent temps plein 11 200 actifs pour la production et 3 100 salariés dans le secteur industriel de la transformation des fruits et légumes. Cette vocation ne cesse de s'affirmer. Bénéficiant de conditions naturelles favorables, les producteurs bretons ont dû s'adapter aux exigences des marchés français et communautaire, en diversifiant l'offre des produits et en organisant fortement la filière.

Neuf exploitations légumières sur dix adhèrent à une organisation de producteurs, le plus fréquemment dans une des trois structures majeures de la région : Sica de Saint-Pol-de-Léon, UCPT (Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier), Terres de Saint-Malo. Les groupements de producteurs sont alors fédérés au sein du Comité Économique Régional Agricole des Fruits et Légumes de Bretagne (CERAFEL). En 2007, la réforme de l'OCM légumes impose une évolution de cette organisation économique bretonne. Elle se traduit par la création d'une Association d'Organisation de Producteurs (AOP) territoriale et multiproduits où sont fédérés les groupements de producteurs bretons. L'adhésion facultative à cette nouvelle structure est le principal changement dans l'organisation économique de la filière.

En 2010, 4 210 exploitations bretonnes ont produit des légumes au cours de la campagne 2009-2010 sur une superficie de 48 000 ha. Si choux-fleurs, haricots verts, petits-pois, artichauts restent les légumes les plus cultivés dans la région, depuis 10 ans, la tomate sous serre s'est largement développée. Deux légumes sont produits sous signe de qualité AOC/AOP : le haricot coco de Paimpol et depuis peu l'oignon rosé de Roscoff.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Juillet 2014 - n° 1 - les cahiers régionaux - « La filière légumes en Bretagne »

- Agreste Bretagne - Fiche filière légumes

- Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle

Définitions

Surface : dans le tableau des productions végétales, il s'agit des superficies développées, c'est-à-dire la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté un légume en équivalent culture pure.

Production : le concept de production utilisé est celui de la production récoltée stade « départ ferme », c'est-à-dire la production commercialisable. Les superficies détruites et non remplacées sont comptabilisées en surface avec un rendement nul. En revanche, la production récoltée intègre les retraits. Elle s'entend hors jardins familiaux. Elle n'est pas destinée à l'autoconsommation.

Choux-fleurs d'été : récoltés en juillet et août.

Choux-fleurs d'automne : récoltés de septembre à décembre.

Choux-fleurs d'hiver : récoltés de janvier à juin.

Calibrage des choux-fleurs

Calibre	Poids (kg/tête)*	Diamètre (cm)
Gros	2,1	plus de 16
Moyen	1,5	13 à 16
Petit	1	11 à 13

* *présentation couronnée*

OCM

La production et la commercialisation des productions sont régies par l'Organisation Commune de Marché (OCM) réformée en 2007 dans le cadre de la PAC. Les adaptations visent notamment à simplifier les mesures, concentrer l'offre de produits, mettre en place des outils de gestion de crises et encore encourager les mesures en faveur de l'environnement bio.

Productions végétales

Cultures légumières

Cultures en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Artichauts	S	1 832	4 699	10	9	6 550	6 901
	R	61	40	56	52	46	57
	P	112	190	0,56	0,47	303	391
Choux-fleurs	S	5 033	7 856	1 676	129	14 694	16 425
	R	181	201	192	292	194	170
	P	910	1 578	321	38	2 847	2 796
Choux brocolis à jet	S	807	865	51	209	1 932	1 815
	R	89	107	75	126	101	97
	P	72	93	4	26	195	175
Choux autres (hors Bruxelles)	S	221	861	415	83	1 580	1 590
	R	112	95	123	188	110	117
	P	25	82	51	16	173	187
Endives racines	S	nd	390	nd	nd	402	462
	R	nd	183	nd	nd	182	165
	P	nd	71	nd	nd	73	76
Épinards	S	543	509	8	1 651	2 711	2 442
	R	218	233	214	234	231	221
	P	119	118	2	386	625	540
Poireaux	S	84	127	166	41	418	386
	R	130	171	230	185	188	214
	P	11	22	38	8	78	83
Laitues	S	nd	nd	260	nd	710	720
	R	nd	nd	212	nd	206	210
	P	nd	nd	55	nd	146	151
Fraises	S	nd	nd	nd	nd	127	125
	R	nd	nd	nd	nd	280	248
	P	nd	nd	nd	nd	36	31
Tomates	S	133	281	78	45	537	531
	R	4 079	4 022	4 069	3 964	4 038	3 622
	P	543	1 130	317	178	2 169	1 923
<i>dont sous serre</i>	S	128	278	74	44	524	518
	R	4 221	4 061	4 264	4 052	4 128	3 690
	P	540	1 129	316	178	2 163	1 912
Carottes	S	86	404	195	322	1 007	1 007
	R	398	523	375	604	510	479
	P	34	211	73	194	513	483
Échalotes	S	nd	1 855	nd	nd	1 907	1 843
	R	nd	229	nd	nd	229	240
	P	nd	425	nd	nd	437	443
Petits pois (grain)	S	1 157	1 128	280	4 772	7 337	7 190
	R	70	66	85	83	79	74
	P	81	75	24	398	578	532
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	S	1 202	329	49	1 104	2 684	2 692
	R	62	50	65	60	60	60
	P	74	17	3	66	160	163
Haricots verts (y c. haricots beurre)	S	1 469	1 716	250	3 759	7 194	7 250
	R	110	140	96	128	126	128
	P	161	240	24	482	907	928

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures légumières

Présentation *(suite de la page précédente)*

Les productions légumières peuvent être classées en quatre grandes catégories : les légumes de plein champ pour le marché du frais, les légumes de plein champ pour la transformation, le maraîchage et les légumes cultivés sous serre.

Les légumes de plein champ principalement destinés au marché du frais se concentrent sur le littoral Nord en trois zones :

- la zone légumière du Nord Finistère, centrée sur le marché de Saint-Pol-de-Léon, qui constitue le principal secteur de production ;
- le Goëlo Trégor orienté sur le marché de Paimpol qui regroupe l'essentiel de la production des Côtes-d'Armor ;
- la région de Saint-Malo orientée sur le marché de Saint-Méloir-des-Ondes, la zone littorale Est de l'Ille-et-Vilaine et les polders.

À ces bassins traditionnels s'ajoute une production périurbaine des deux agglomérations de Brest et Rennes, toutes deux en production sous serres. Le recensement agricole de 2010 dénombre 2 065 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché du frais. Une exploitation cultive en moyenne 13,6 ha et emploie 2,5 actifs.

Les légumes de plein champ destinés à la transformation sont cultivés par des producteurs installés majoritairement dans le Morbihan (2 sur 4) mais également nombreux dans le Finistère (1 sur 4). La part des légumes bretons dans l'industrie nationale de la transformation est de 28 %. Dans le Morbihan, 81 % de la production légumière est destinée à la transformation. Ces cultures réalisées dans le cadre du Comité Économique National Agricole de Légumes à Destination Industrielle (CENALDI) bénéficient de l'appui technique de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés (UNILET), pour les productions classiques et celles liées à la diversification. Les cultures sont contractuelles et ne sont implantées qu'après l'accord des transformateurs.

Les principales productions sont : les petits pois, les haricots, les flageolets, les épinards et les choux brocolis. D'autres cultures complètent la gamme et montrent une volonté de diversification : jeunes carottes, grosses carottes, céleris branche, navets, betteraves potagères, scorsonères, potirons. La mise en place depuis quelques années des légumes condiments prend de l'extension. Il s'agit principalement de la ciboulette, du persil, de l'estragon et du cerfeuil. Le recensement agricole de 2010 dénombre 1 440 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché de la transformation. Une exploitation cultive en moyenne 13,6 ha et emploie près de 2 actifs.

Le maraîchage et les serres

Initialement concentré autour des villes, le maraîchage a perdu son aspect de proximité et devient le fait d'exploitations spécialisées en cultures forcées et regroupées autour de structures de mise en marché et de commercialisation : Plougastel-Daoulas, Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et Rennes. Ces productions, réalisées sous serres en hors sol, nécessitent des investissements lourds et se sont développées avec les aides de FranceAgriMer. Elles constituent actuellement une part non négligeable de la production légumière dont la tomate est le produit leader avec 516 ha sous serres, produisant 216 300 tonnes en 2013. La diversification est présente également en maraîchage avec le développement des mini légumes. La production des légumes se structure progressivement en bio. Le recensement agricole de 2010 dénombre 318 exploitations cultivant des légumes de maraîchage. Une exploitation cultive en moyenne 5 ha et emploie 2,44 actifs. Les exploitations équipées de serres sont au nombre de 280 sur une surface moyenne de 1,9 ha et emploient 10,44 actifs en moyenne.

Pour en savoir plus

- *Agreste Bretagne - Juillet 2014 - n° 1 - Les cahiers régionaux - « La filière légumes en Bretagne »*

- *Agreste Bretagne - Fiche filière légumes*

- *Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle*

Productions végétales

Cultures légumières

Superficies récoltées

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2012-2013						
Choux-fleurs d'été *	66	127	65	-	258	247
Choux-fleurs d'automne *	1 974	2 307	1 074	-	5 355	5 685
Choux-fleurs d'hiver *	3 166	5 575	508	-	9 249	9 592
Artichauts camus **	1 112	1 943	-	-	3 055	3 264
Artichauts castel	249	1 515	-	-	1 764	1 972

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, Pôle RNM

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex pour le chou-fleur de juin 2012 à mai 2013)

** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne.

6

Apports sur le marché

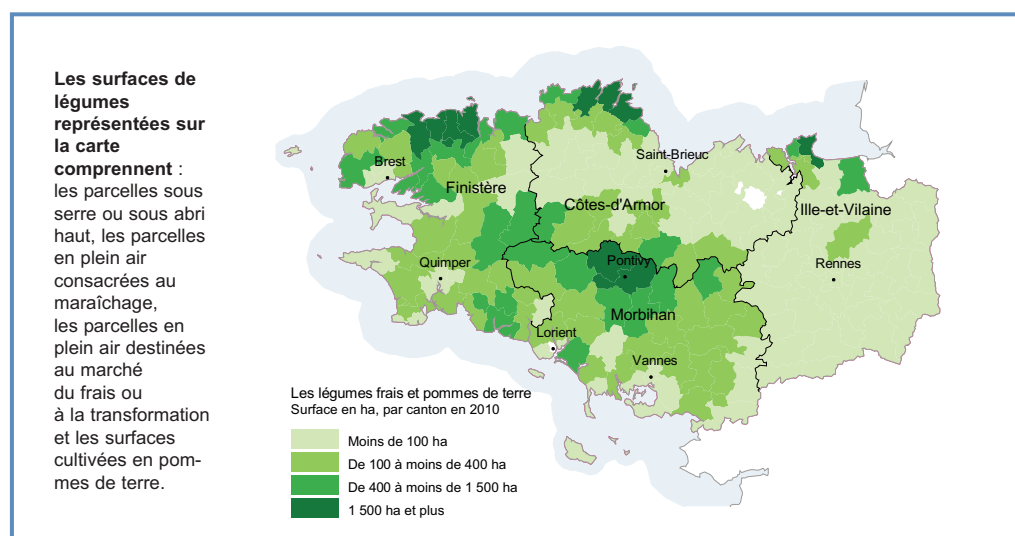
Unités : millier de têtes de choux-fleurs tonne d'artichauts	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2012-2013						
Choux-fleurs d'été *	253	960	573	-	1 786	2 133
Choux-fleurs d'automne *	13 905	19 106	9 483	-	42 494	52 634
Choux-fleurs d'hiver *	29 861	53 303	6 497	-	89 661	91 154
Artichauts camus **	8 598	8 736	-	-	17 334	23 487
Artichauts castel	1 779	7 438	-	-	9 217	11 378

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, Pôle RNM

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex pour le chou-fleur de juin 2012 à mai 2013)

** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne.

Superficies de légumes et de pommes de terre en Bretagne



Source : Agreste, SSP, recensement agricole 2010

Productions végétales

Pommes de terre

Présentation

La **pomme de terre primeur** est un légume de printemps. La clémence du climat breton favorise sa culture. C'est principalement sur le littoral nord qu'elle est cultivée. Elle est mise en marché à Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et à Saint-Méloir-des-Ondes. Par ailleurs, la **pomme de terre de conservation** et surtout **les plants de pomme de terre** sont aussi cultivés dans la région.

En 2013, la production totale régionale de **pommes de terre de consommation** (primeur ou conservation) atteint 116 000 tonnes. Elle représente environ 1 % du tonnage national. En Bretagne, elle augmente de 7 % par rapport à la campagne précédente du fait notamment de l'augmentation de la production des pommes de terre de conservation et demi-saison. L'augmentation du rendement de pommes de terre de conservation a permis de compenser la chute des surfaces de 9 %. Sur 5 000 hectares cultivés pour la pomme de terre de consommation, 70 % des surfaces sont destinés à la conservation et 30 % à la pomme de terre primeur.

La Bretagne est la 1^{ère} région française productrice de plants de pomme de terre. 5 000 hectares y sont consacrés, soit plus de 30 % des surfaces nationales cultivées en **plants de pommes de terre**. Cette production recule en 2013 en nombre de planteurs mais les surfaces restent stables et même augmentent. L'activité de 2013 a reposé sur 274 planteurs qui ont cultivé en moyenne 18,24 ha et ont produit 136 500 tonnes de plants. Plus de la moitié de ce tonnage a été exportée dans différents pays européens comme l'Espagne, l'Italie ou encore la Grande-Bretagne, mais aussi en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient.

Définitions

On distingue cinq catégories de pommes de terre :

- cultivées pour le plant avec une distinction pour la partie non agréée (dessus de plants). Le rendement ne concerne que les seuls plants certifiés ;
- de féculerie, cultivées pour la transformation
- primeurs et nouvelles, commercialisées avant le 1^{er} août ;
- demi-saison, récoltées avant maturité et commercialisées après le 1^{er} août ;
- de conservation, récoltées à maturité complète qui peuvent être stockées pour être conservées.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 31 octobre 1961, peuvent bénéficier de la dénomination primeur ou nouvelle, les pommes de terre récoltées avant maturité complète. Leur peau se détache facilement par simple grattage et elles sont inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeur ou nouvelle est autorisée depuis le début de campagne (en général fin avril, début mai) jusqu'au 31 juillet inclus. Le terme de demi-saison est utilisé pour les pommes de terre ayant les mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date.

Bretagne Plants est un organisme qui regroupe l'ensemble des producteurs de plants de pomme de terre de Bretagne. Sa mission est d'assurer l'organisation technique et économique de la production et de promouvoir le plant de pomme de terre de Bretagne. Les chiffres présentés dans le tableau ci-contre ne tiennent pas compte des producteurs indépendants.

Pour en savoir plus

- www.plantsdebretagne.com
- www.rnm.franceagrimer.fr

Productions végétales

Pommes de terre

Pommes de terre en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintal/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Plants certifiés	S	436	3 477	1	1 083	4 997	4 896
	R	315	315	315	315	315	252
	P	137	1 095	0	341	1 574	1 236
Dessus de plants	S	///	///	///	///	///	///
	R	///	///	///	///	///	///
	P	26	205	0	64	295	865
Primeurs ou nouvelles	S	393	892	180	62	1 527	1 154
	R	125	125	125	125	125	200
	P	49	112	23	8	191	231
Conservation et demi-saison	S	882	1 373	420	848	3 523	3 883
	R	275	275	275	275	275	219
	P	243	378	116	233	969	852
Ensemble consommation	S	1 275	2 265	600	910	5 050	5 037
	R	229	216	230	265	230	215
	P	292	489	138	241	1 160	1 082
Ensemble pommes de terre	S	1 711	5 767	601	2 013	10 092	9 933
	R	///	///	///	///	///	///
	P	455	1 802	138	656	3 051	3 184

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, Statistique agricole annuelle

6

Plants de pommes de terre en Bretagne

	Campagnes					
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2001-2002
Nombre de planteurs	274	285	293	324	312	494
Superficies présentées (en ha)	4 999	4 993	5 117	5 090	4 900	4 815
Superficies acceptées (en ha)	4 937	4 852	5 012	4 922	4 820	4 741
Tonnage commercialisé (en tonnes)	136 500	123 621	145 364	136 171	126 800	99 160
<i>dont exporté</i>	81 300	73 032	89 523	80 134	73 417	49 013
Rendement brut moyen (tonne/ha)						
Petit calibre	2,9	2,5	2,2	3,0	2,2	2,2
Moyen calibre	12,4	11,0	9,1	12,3	10,5	10,6
Gros calibre	16,2	15,9	20,9	16,7	18,4	16,6
Total tous calibres	31,5	29,4	32,2	32,0	31,1	29,4
Dessus de plant	5,9	8,6	9,9	5,7	8,1	5,4

Source : Bretagne Plants

Productions végétales

Oléagineux - Protéagineux

Présentation

En 2010, la mise en place des nouvelles aides PAC avait largement profité aux protéagineux dont la superficie avait été multipliée par 4,3 en un an pour atteindre 13 400 ha en Bretagne. Depuis, cette superficie ne cesse de baisser pour atteindre 4 560 ha en 2012 et seulement 3 600 ha en 2013. Ainsi, en 2013, la sole de pois protéagineux, qui représente 70 % de la sole totale en protéagineux, perd 1 100 ha. Avec 1 200 ha, les surfaces en fèvesoles diminuent de 8 % en un an alors que les cultures en lupin doux, avec 30 ha, restent marginales. Tous les départements bretons sont concernés par cette baisse. Dans le Finistère, les surfaces en protéagineux sont plus modestes (460 ha) en raison d'un climat moins favorable à ce type de culture. Dans ce contexte, la collecte de protéagineux au 30 juin 2014 baisse de 21 % en un an. Sur les 6 200 tonnes de protéagineux collectées au 30 juin 2014, les trois quarts représentent des pois protéagineux, principalement cultivés dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. L'essentiel de la production de fèvesoles (1 500 tonnes collectées au 30 juin 2014) est également collectée dans les Côtes-d'Armor. Le colza est pratiquement la seule culture oléagineuse cultivée dans la région, en constante progression depuis ces dernières années. La culture du colza s'est largement développée au détriment de cultures telles que le pois protéagineux. Ainsi, les superficies en colza en 2013 ont gagné 2 400 ha par rapport à 2012. La collecte de colza au 30 juin 2014 (146 400 tonnes) dépasse de 16 700 tonnes la collecte de 2013. En dix ans, la collecte du colza, qui s'élevait à 82 900 tonnes en 2004, a été multipliée par 1,7 pendant que la collecte du pois protéagineux passait de 29 000 tonnes en 2004 à seulement 4 200 tonnes en 2014.

Définitions

Les productions végétales sont les productions récoltées par les agriculteurs du département ou de la région quel que soit le lieu de collecte.

Les oléagineux et protéagineux consommés en vert figurent dans la rubrique « cultures fourragères ». Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction d'oléagineux ou de protéagineux conservée sur les exploitations et destinée à l'alimentation animale. Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 9 % d'humidité pour le colza, 10 % pour le tournesol

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/grandes-cultures-et-fourrages/oleagineux-et-proteagineux/

Productions végétales

Oléagineux - Protéagineux

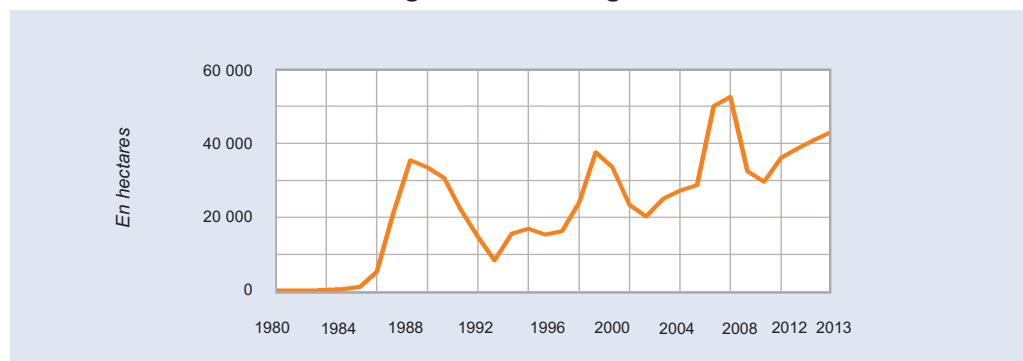
Oléagineux et protéagineux en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Colza d'hiver (et navette)	S	13 020	6 180	14 600	9 300	43 100	40 851
	R	34	35	34	33	34	34
	P	443	217	497	305	1 462	1 379
Colza de printemps	S	23	111	36	34	204	99
	R	32	29	31	29	30	33
	P	1	3	1	1	6	4
Colza (et navette)	S	13 043	6 291	14 636	9 334	43 304	40 950
	R	34	35	34	33	34	34
	P	443	220	497	308	1 468	1 382
Lin oléagineux	S	33	9	95	39	176	61
	R	22	22	22	22	22	23
	P	1	ns	2	1	4	2
Total oléagineux	S	13 076	6 300	14 731	9 373	43 480	41 011
	R	34	35	34	33	34	34
	P	444	220	499	309	1 472	1 384
Féveroles (et fèves)	S	540	200	270	190	1 200	1 306
	R	33	32	33	34	33	33
	P	19	6	9	6	40	42
Pois protéagineux	S	680	240	620	430	1 970	3 106
	R	44	42	40	39	41	45
	P	30	10	25	17	82	139
Lupin doux	S	40	20	190	170	420	147
	R	32	38	35	34	34	34
	P	1	1	7	5	14	5
Total protéagineux	S	1 260	460	1 080	790	3 590	4 559
	R	39	37	37	37	38	41
	P	49	17	40	29	135	186

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces en oléagineux en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures fourragères

Présentation

L'agriculture bretonne est caractérisée par l'importance de ses productions animales. Les productions végétales s'orientent donc vers les fourrages : herbe et maïs ensilage. Ainsi la Surface Fourragère Principale (SFP) constituée par ces deux cultures, occupe près de 64 % de la SAU régionale, contre 43 % au niveau national.

En 2013, le maïs fourrage représente plus des trois quarts des superficies fourragères annuelles en Bretagne, part équivalente à celle de 2012. Le maïs fourrage est la culture qui peut subir le plus de variation de surfaces car elle sert de variable d'ajustement lorsque les stocks fourragers viennent à manquer.

À l'échelon régional, le rendement du maïs fourrage atteint 132 q/ha, soit une baisse de 1 q/ha par rapport à la campagne précédente. La baisse est légère dans le département du Finistère (- 2 %) et plus marquée dans les Côtes-d'Armor (- 6 %). En revanche, les rendements augmentent en Ille-et-Vilaine (+ 5 %) ainsi que dans le Morbihan (+ 2 %).

L'Ille-et-Vilaine, premier département laitier français caractérisé par un système fourrager basé sur le maïs, cultive près de 30 % de la SAU régionale en maïs (grain + fourrage). Les quatre départements consacrent entre 26 % et 28 % de leur SAU à cette culture. S'agissant de la production fourragère des prairies, l'année 2013 se caractérise par une pousse modérée de l'herbe au printemps ainsi que durant l'été. Néanmoins, à partir de la fin septembre, les conditions météorologiques s'améliorent (augmentation de la pluviométrie et montée des températures), favorisant ainsi une pousse d'automne supérieure à la moyenne mais contrastée selon les régions fourragères.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Statistique agricole annuelle.

- Agreste Bretagne - Mars 2014 - Zoom sur... - « Les productions fourragères en 2013 - Des conditions climatiques défavorables aux prairies ».

Définitions

Cultures fourragères : la superficie indiquée est une superficie développée, donc intégrant les cultures principales et dérochées de la campagne.

Fourrages annuels : le rendement retenu est un équivalent en matière sèche.

Maïs fourrage : il s'agit de tout maïs ensilé quel que soit l'état du grain. Le maïs déshydraté figure également à ce poste.

Autres fourrages annuels : céréales ensilées, vesces, moutarde, navette, mélanges céréales légumineuses, colzas fourragers, trèfle incarnat, ray grass...

Coefficients (indicatifs) de conversion de fourrage vert en sec :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho : 25 %
- Colza fourrager : 18 %
- Ray-grass : 18 %.

Superficie fourragère principale (SFP) :

il s'agit de la somme de toutes les cultures fourragères, de la Surface Toujours en Herbe (STH) et des prairies non permanentes.

Productions végétales

Cultures fourragères

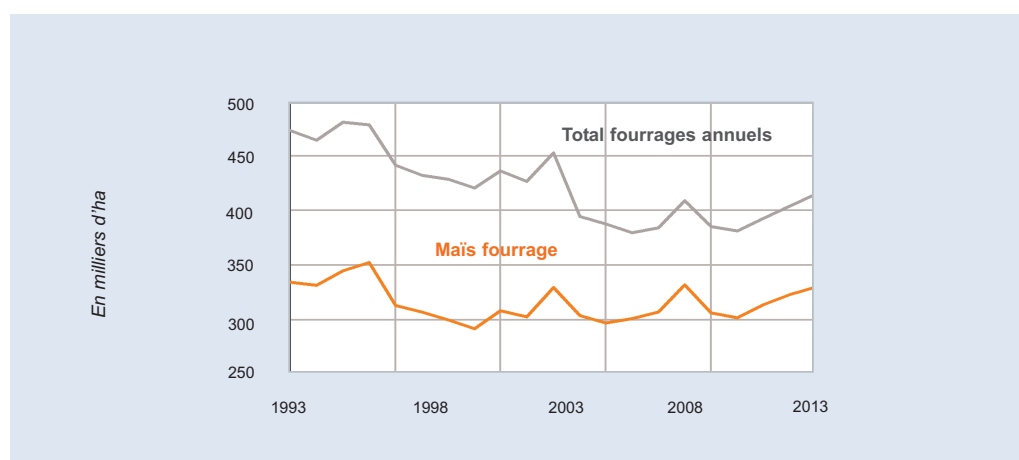
Fourrages annuels en 2013

							Bretagne	Bretagne 2012
		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012	
Unités :								
R = rendement en quintal/ha								
S = surface en ha								
P = production en milliers de quintaux								
Maïs fourrage	S	89 700	68 000	104 900	67 700	330 300	322 600	
	R	126	125	140	137	132	133	
	P	11 302	8 500	14 669	9 246	43 717	42 950	
Autres fourrages annuels	S	9 200	26 400	39 000	10 000	84 600	81 590	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	530	558	630	350	2 068	2 014	
Total fourrages annuels	S	98 900	94 400	143 900	77 700	414 900	404 190	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	11 832	9 058	15 299	9 596	45 785	44 964	

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces en fourrages annuels en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures fourragères

Présentation *(suite de la page précédente)*

La mise en place des quotas laitiers a permis de stabiliser les besoins fourragers. En Bretagne, la Superficie Fourragère Principale (SFP) est constituée d'un tiers de maïs fourrage et de deux tiers de prairies. Ces ratios s'appliquent au système de productions intensives développées dans la région. Ainsi, en 2013, la superficie en maïs fourrage atteint 330 300 ha et l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes ou non) est proche de 693 560 hectares. À l'échelon national, la part consacrée au maïs fourrage est nettement moins importante puisque la superficie fourragère principale est constituée essentiellement de prairies couvrant 90 % de la SFP.

Alors qu'en 1983, la Bretagne consacrait 640 000 ha aux seules prairies temporaires, en 2013, elle n'en cultive plus que 478 900 ha. Du fait de sa forte spécialisation laitière, l'Ille-et-Vilaine concentre géographiquement près de 35 % des cultures fourragères de la région avec une surface en fourrages annuels de 143 900 ha (essentiellement maïs fourrage), supérieure à celle réservée aux prairies temporaires avec 125 500 ha.

En 2013, les rendements des prairies diminuent, entraînant une baisse de la production fourragère estimée à près de 20 % sur la région. Cette baisse a été plus prononcée au printemps, avec des températures fraîches freinant la pousse de l'herbe, et durant l'été marqué par la sécheresse. Ce n'est qu'à partir de fin septembre, avec l'arrivée d'un temps doux et pluvieux sur la région, que la pousse de l'herbe a redémarré de façon régulière et durable jusqu'aux premiers jours de décembre.

Définitions

Le rendement et la production des cultures fourragères en herbe sont exprimés en matière sèche.

Prairies artificielles : semencées exclusivement en légumineuses, luzerne, trèfle violet, minette, lotier. Dans le cas où plusieurs coupes sont effectuées, on ne compte qu'une fois la superficie. Le rendement tient compte des différentes coupes au cours de la campagne. Ces cultures occupent le sol plus d'un an.

Prairies temporaires : semencées en graminées fourragères ou en mélange de graminées et de légumineuses. Lorsque la durée de la prairie est supérieure à 5 ans, elle est assimilée à de la STH. Les autres graminées pures sont issues de semis d'une seule graminée : ray-grass anglais, dactyle, fétuque, brome avec ou sans trèfle blanc.

Surfaces Toujours en Herbe (STH) : surfaces semencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces permettant l'entretien « normal des animaux ». Les STH peu productives sont des surfaces enherbées naturellement à très faible potentialité ne permettant pas l'alimentation des animaux sans rations complémentaires.

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci-contre sur les prairies naturelles (STH productive et peu productive) sont provisoires. **Elles seront arrêtées définitivement au dernier trimestre 2014.**

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Statistique agricole annuelle.

- - Agreste Bretagne - Novembre 2014 - Zoom sur... - « Les prairies - De bons rendements au printemps 2014 »

Productions végétales

Cultures fourragères

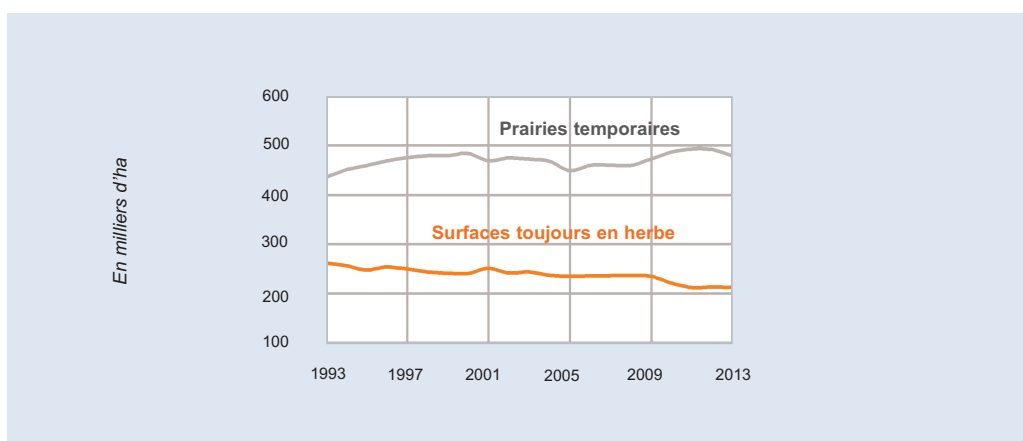
Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintal/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ile-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Prairies artificielles	S	24	22	2 200	14	2 260	4 175
	R	86	96	86	86	86	107
	P	2	2	190	1	195	446
Prairies temporaires	S	122 300	119 400	125 500	111 700	478 900	491 805
	R	67	70	67	60	66	97
	P	8 194	8 358	8 409	6 702	31 663	47 522
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	S	41 600	38 400	56 600	47 100	183 700	184 366
	R	46	47	44	38	44	62
	P	1 914	1 805	2 490	1 790	7 999	11 459
STH peu productives	S	6 650	6 550	8 000	7 500	28 700	28 200
	R	21	20	10	10	15	19
	P	140	131	80	75	426	522
Total STH	S	48 250	44 950	64 600	54 600	212 400	212 566
	R	43	43	40	34	40	56
	P	2 054	1 936	2 570	1 865	8 425	11 981
Ensemble	S	170 574	164 372	192 300	166 314	693 560	708 546
	R	60	63	58	52	58	85
	P	10 250	10 296	11 169	8 568	40 283	59 949

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces de fourrage en herbe en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle